

MAIRIE



BIRON

12, rue La Carrère  
64300

## DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIRE UN DÉBIT DE BOISSONS

### TEMPORAIRE 3<sup>ème</sup> CATEGORIE

N° 05/2016

Monsieur le Maire,  
Je soussigné, Monsieur Pascal COLRAS  
Président de l'Association « Cochonnet Bironnais »  
Ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'établir un débit de  
boissons temporaire à l'occasion des concours de pétanque qui se dérouleront au cours de  
l'année 2016 à l'aire de jeux « Hia Dé Péré » les 12 Mars, 21-22 Mai, 27-28 Août et 1er  
Novembre 2016

A Biron, le 2 Mars 2016

Pascal COLRAS  
(président)

signature

## ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de la Commune de Biron,  
Vu la demande ci-dessus,  
Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles  
L.3335-1 et L. 3335-4 du Code de la Santé Publique,  
Vu les articles L. 2212-1, L. 2212-2, L.2214-4 et L.2542-8 du Code Général des Collectivités  
Territoriales,  
Vu les articles L.3331-1 et L.3334-2 du Code de la Santé Publique,

### Arrête :

Monsieur Pascal COLRAS est autorisé,  
À ouvrir un débit temporaire de boissons 3<sup>ème</sup> catégorie (vente de boissons des 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup>  
groupe) au siège social du « cochonnet Bironnais » sise au 26 chemin Hia Dé Péré les :

- Samedi 12 mars 2016 de 13h00 à 2h00
- Samedi 21 mai 2016 de 13h00 à 2h00
- Dimanche 22 mai 2016 de 8h00 à 0h00
- Samedi 27 août 2016 de 13h00 à 2h00
- Dimanche 28 août de 8h00 à 0h00
- Mardi 1er novembre de 13h00 à 0h00.

La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

A Biron, le 2 Mars 2016

Le Maire,

Jacques CASSIAU-HAURIE

